

Saisissez votre recherche...



 FERMER



Appel à projet **Café de Presles**

Situé au coeur du quartier de Presles, quartier le plus peuplé de la Ville avec plus de 6000 habitants

et classé quartier prioritaire de la Ville. Ce quartier bénéficie de sa propre offre commerciale de proximité qui s'organise en 2 espaces : en pied d'immeuble sur le boulevard de Presles et au sein du centre commercial Schuman. Le local se trouve à la jonction de ces 2 espaces.

Historiquement, il s'agissait d'un commerce emblématique de Presles (« Le Café de Presles »). Vacant depuis 2009.

Local concerné

Le local commercial, dont la ville de SOISSONS est propriétaire, est sis au n°19 Boulevard de Presles à Soissons.

Il s'agit d'un local, vide de tout aménagement, à équiper, agencer et à louer pour un commerçant. La surface du local commercial est de de 136 m², sur un ensemble immobilier de plus de 200 m², avec une surface de vente, une cuisine, des sanitaires, un couloir d'accès extérieur et une terrasse extérieure.

La surface de vente principale, de plain-pied, se compose de 3 façades vitrées donnant sur la rue Schuman, le boulevard de Presles et l'intérieur du centre commercial Schumann.



Conditions de location

1. Activités souhaitées

Faire de l'ancien café de Presles un véritable lieu de vie au bénéfice des habitants et des structures présentes dans le quartier ; Le choix de l'activité envisagée pour l'exploitation de ce local tiendra compte de la complémentarité et de la diversité avec le tissu commercial et artisanal déjà en place dans le quartier, ainsi que de la qualité de la proposition faite. Les activités de restauration ou de boulangerie-sandwicherie seront privilégiées, sans toutefois

exclure les autres propositions.

2. Conditions du bail

Le loyer mensuel s'établit à 1 100 €, hors charges, à la date de signature du bail commercial. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera demandé. La taxe foncière annuelle est à la charge du locataire (en 2020, la Taxe foncière était de 1 754 €).

3. Contraintes liées au local

Le preneur devra effectuer les travaux d'agencement ainsi que de mise aux normes éventuels du local et s'engage à en respecter les procédures légales.

Dépôt des dossiers

La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 24 septembre 2021, avant 12h00.

Documents

> [Cahier des charges](#)

> [Dossier de candidature](#)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS



